

## **L'Erythrée impose de nouvelles restrictions à la mission de l'Onu**

ADDIS ABEBA - La Mission des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée (Minuee) a été obligée par Asmara de circuler uniquement "sur les axes principaux" de la zone frontalière entre les deux pays, deux semaines après une suspension de ses vols d'hélicoptères, a-t-on appris lundi auprès de la Minuee.

"La Minuee a (...) été obligée de contenir la circulation de ses véhicules aux routes principales" de la zone frontalière de 25 km de large entre Erythrée et Ethiopie que supervise la Minuee, précise le rapport hebdomadaire de la mission parvenu à l'AFP à Addis Abeba lundi.

Cette restriction est en cours depuis "la semaine dernière" et concerne les "secteurs du centre et de l'ouest" de la zone de sécurité temporaire établie entre les deux pays et surveillée par l'Onu, a indiqué à l'AFP la porte-parole de la Minuee, Gail Bindley Taylor Sainte.

Aucune raison officielle n'a été donnée par l'Erythrée pour expliquer cette nouvelle interdiction qui "restreint plus encore la mission" de l'Onu, selon la porte-parole.

Depuis le 4 octobre, le gouvernement érythréen interdit le survol de son territoire par les hélicoptères de la Minuee, ainsi que partiellement les patrouilles de nuit.

Selon le chef de la Minuee, Legwaila Joseph Legwaila, ces interdictions rendent la mission désormais "seulement utile à 40%".

La Minuee, qui compte quelque 3.200 militaires, est déployée depuis 2001 le long de la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée à la suite d'une guerre frontalière entre les deux pays (1998-2000), qui a fait au moins 80.000 morts.

Mais depuis 2002, l'Ethiopie refuse le tracé "final et obligatoire" que les deux pays avaient pourtant promis de respecter dans l'accord de paix qui a mis fin à leur conflit frontalier.

L'Erythrée accuse la communauté internationale et l'Onu de ne pas contraindre l'Ethiopie à accepter le tracé de leur frontière commune.